

20 Provinces

Ogooué-Maritime/Département de Ndougou/Gamba

Du matériel didactique pour la base pédagogique de Ndougou

Anifa Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

Un élan de solidarité et de partage d'un fils de la contrée, Désiré Guedon, qui vise à encourager les enseignants et la jeunesse dudit département.

MACHINE à plastifier, rames de papier, registres d'appel, parapheurs, règles, compas, rapporteurs, stylos, crayons etc. mais aussi du matériel sportif, ont constitué, la semaine écoulée, l'essentiel du don offert par Désiré Guedon, natif du département de Ndougou, aux siens. En effet, le membre du gouvernement est animé du souci de solidarité et de partage envers les enseignants de ce bassin pédagogique et permettre ainsi aux chargés de cours dudit département d'aborder cette année scolaire avec des moyens conséquents. Une action jugée novatrice que les bénéficiaires n'ont pas manqué de saluer. « De mémoire d'enseignant du département de Ndougou, jamais un don de

kits pédagogiques n'a été fait à l'endroit de ceux qui ont la lourde charge de former la future élite de ce département. Pour cela, nous vous en remercions et vous promettons d'en faire bon usage pour le bien des apprenants», s'est exprimé le chef de base pédagogique par intérim de Gamba, Christian Nkoumou Rato. Avant de formuler quelques doléances portant essentiellement sur l'aboutissement des dossiers d'intégration de nombreux enseignants dans la Fonction publique, la dotation d'un copieur de grande capacité pour la reproduction des supports d'évaluation, la construction des salles de classe et la dotation en tables-bancs dans les écoles de la commune. Pour Désiré Guedon, « l'action de cœur posé est une modeste contribution que nous avons voulu faire. Nous, parce que je voudrais associer mes frères députés et le président du Conseil départemental qui m'accompagne, et toutes les personnes qui sont responsables, cadres de ce



Le ministre Désiré Guedon (au centre) échangeant avec les enseignants...



... avant la remise de ce don destiné aux apprenants.

département et qui ont aussi l'habitude de venir vers vous ou d'autres personnes vivant à Ndougou, pour apporter leur contribution. Ce sont des gestes pensés, car l'école primaire constitue le lieu où l'on donne la base aux élèves qui sont la future élite du département, de la province et du pays tout entier», a-t-il dit. Le membre du gouvernement a, par ailleurs, encouragé les enseignants à produire davantage de bons résultats qui honorent la localité, à travers les différents examens nationaux. Outre le matériel didactique, le membre du gouvernement a remis des équipements sportifs à la sous-ligue départementale de football de Ndougou. Ceux-ci, destinés aux dix (10) équipes de ce championnat dont quatre (4) féminines, sont composées, entre autres, des maillots, des bottines, et de ballons. Par ailleurs, il a invité les uns et les autres à produire des bons résultats qui feront la fierté de la contrée.

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Assurance maladie obligatoire

Les assurés sociaux informés des nouveaux mécanismes



L'expert de la sous-commission technique pendant sa communication.

Félien NDONGO
Mouila/Gabon

La délégation de la sous-commission technique a expliqué et restitué les résultats des travaux qui se sont déroulés en amont. Des assurances ont été données quant à la prise en compte de leurs préoccupations.

LA sous-commission technique conduite par son rapporteur général, Steeve Marian Olili, vient de séjourner à Mouila, dans le but de porter à la connaissance des assurés la mise en place des nouveaux mé-

canismes d'assurance-maladie obligatoire au Gabon. Le préfet du département de la Douya-Onoye, Albert Obame Menie a présidé cette cérémonie à laquelle ont pris part, le délégué provincial de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), Richard Mamouaka, les chefs et directeurs provinciaux ainsi que les administrations privées et publiques locales. Cette sous-commission devant sillonner l'ensemble du territoire national est née suite au mouvement de grève déclenché par les travailleurs du secteur privé ayant estimé que la mise en place de l'assurance-mala-



Les autorités locales dont le préfet Albert Obame Menie.

die avait des taux différents, donc inopportune. D'autant qu'ils étaient déjà assurés. Pour mettre fin à cette situation conflictuelle, l'Etat a engagé des discussions avec ses partenaires, notamment les salariés du secteur privé ainsi que le patronat. Plutôt que de se résoudre à la définition des taux de l'assiette au plafond, l'Etat a pensé qu'il fallait nécessairement régler tout le problème lié à l'assurance maladie en créant la commission Cnamgs et Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss). Son but est d'harmoniser les deux systèmes et avoir une assurance de base et

obligatoire. Trois sous-commissions furent donc mises en place, dont celle du secteur privé, regroupant les employés du secteur parapublic ayant aussi leur préoccupation. Obligation a été à chacune de produire des recommandations pour que les préoccupations liées à l'assurance maladie qui les concerne soient résolues. A l'issue des travaux, il a été retenu que l'organisme de gestion reste la Cnamgs. Celle-ci doit permettre à l'ensemble des contributeurs de participer à la gestion de la Cnamgs à travers leur intégration au conseil d'administration, c'est-à-



Les autorités civiles et militaires, les chefs de service et directeurs provinciaux étaient présents.

dire une gestion paritaire et participative. Et pour la qualité des prestations, il fallait permettre l'adhésion des professionnels de santé. En même temps que les soins administrés soient meilleurs, sinon à la hauteur de ce qu'attendent les assurés et que les contrôles soient également renforcés. La troisième recommandation garantissait une assurance obligatoire non complémentaire. L'objectif souhaité est que les deux systèmes soient harmonisés pour que l'assurance complémentaire vienne véritablement en appoint à l'assurance obligatoire. « De plus, que l'assurance

complémentaire ne soit pas la concurrente de la Cnamgs, car le but recherché ici demeure la qualité des soins », a-t-il précisé. Dernier élément de ces thématiques: le financement, donc le nerf de guerre. La première source de financement, ce sont les cotisations des employeurs (Etat) et des salariés (secteurs privé et parapublic). Ces prélèvements intègrent également les retraités. « Ainsi, pour ces prélèvements, il faut des taux d'ailleurs identifiés tant pour les employeurs que pour les salariés et les retraités. L'assiette sociale simplement est plafonnée à 5 000 000 F», a conclu M. Olili.